



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE										
USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	c1	commerce de détail	■(a)						
		p1	communautaire récréatif		■					
		u1	utilité publique légère		■					
		LOGEMENTS		Nombre de logements	min.	0	0			
	Nombre de logements		max.	0	0					
STRUCTURE / BÂT		Isolée		■						
		Jumelée								
		Contiguë								
BÂTIMENT		Hauteur maximum	(étage)	1	--					
		Largeur minimum	(m)	7	--					
		Superficie de bâtiment au sol minimum	(m ²)	67	--					

TERRAIN		Superficie minimum	(m ²)	1200	--				
		Largeur minimum	(m)	30	--				
		Profondeur minimum	(m)	30	--				

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES		Avant minimum	(m)	8	--			
			Avant maximum	(m)	--	--			
			Latérale minimum	(m)	3	--			
			Total des deux latérales minimum	(m)	7	--			
			Arrière minimum	(m)	6	--			
			Espace naturel	(%)	--	--			
			Rapport espace bâti / terrain	max.	0,3	--			
			Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--			
			Nombre de logement / hectare	max.	--	--			

DISPOSITIONS SPÉCIALES		(1)						
		(2)						

ZONE:	Cs 617
Commerciale de service	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :
(a) uniquement permis un dépanneur

DISPOSITIONS SPÉCIALES:
(1) Art. 13.4 - Affichage à l'extérieur du centre-ville
(2) PIIA 017 - Construction et aménagement le long de l'Autoroute 15

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
2011-12-15	2011-U56-2	

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: **2009-U53**
 ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: **2009-U54**
 MISE À JOUR: **mars 2012**